

# À propos de l'Ordre

## La réglementation médicale dans la province de l'Ontario

Le rôle de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario consiste à réglementer l'exercice de la médecine afin de protéger et servir l'intérêt public. Pour exercer la médecine en Ontario, tous les médecins doivent être membres de l'Ordre.

Ce système de réglementation médicale est fondé sur la prémisse que l'Ordre doit agir avant tout dans l'intérêt du public. Voici les principales responsabilités de l'Ordre :

- Délivrance de certificats d'inscription aux médecins pour leur permettre d'exercer la médecine
- Surveillance et maintien des normes de pratique par l'entremise d'évaluation par les pairs et de mesures correctives
- Enquête sur les plaintes concernant les médecins au nom du public
- Tenue d'audiences disciplinaires lorsqu'il est possible qu'un médecin ait commis une faute professionnelle ou soit incompétent

Le rôle de l'Ordre, son autorité et ses pouvoirs sont définis dans la Loi sur les professions de la santé réglementées (LSPR), le Code des professions de la santé pris en application de la LPSR, et la Loi sur les médecins.

## Fonctions importantes de l'Ordre

### Inscription

Pour exercer la médecine en Ontario, les médecins doivent être membres de l'Ordre. Le service d'inscription de l'Ordre traite toutes les demandes d'information concernant le processus d'inscription.

### Assurance de la qualité

L'Ordre a comme mandat juridique d'améliorer constamment la qualité des soins prodigués par les médecins. Cela est réalisé par l'entremise de plusieurs programmes, y compris l'évaluation par les pairs, le Programme d'établissements de santé autonomes, le Programme d'inspection des lieux à l'extérieur des hôpitaux et le Programme de méthadone. Dans le cadre de chacun de ces programmes, l'Ordre évalue les médecins ou inspecte les établissements afin de s'assurer qu'ils respectent des normes élevées en matière de prestation de soins.

### Enquêtes

Une responsabilité importante de l'Ordre consiste à réagir aux préoccupations et à enquêter sur les plaintes déposées par les membres du public contre les médecins en Ontario. Si les préoccupations d'un patient ne doivent pas ou ne peuvent pas être résolues, le personnel de l'Ordre mène l'enquête au nom du Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports.

### Programme de relation avec les patients

Le mandat du programme de relation avec les patients consiste à prévenir la violence sexuelle et à traiter cette question en formant les médecins et en fournissant des renseignements au public. L'Ordre administre également un fonds permettant de fournir un financement pour couvrir les coûts d'une thérapie ou de consultations pour les patients qui ont été agressés sexuellement par un médecin.

### Mesures disciplinaires

Les cas sont renvoyés au Comité de discipline lorsqu'un médecin semble avoir délibérément fait preuve de mépris pour le bien-être d'un patient, a manifesté un comportement répréhensible, ou a prodigué des soins d'une qualité extrêmement piètre qui ne semblent pas pouvoir être corrigés.